

BUREAU DU 24 MAI 2018

<u>Présents</u>	Michèle BOURCET, Marie-Claude PAGNEUX, Andrée TIRREAU et Emily UNIA Guy BILLOUDET, Paul MOREL, Dominique REPIQUET (arrivé à 16H00), Dominique SAVOT, Jean-Claude THEVENOT, Bertrand VERNOUX et Jean-Marc WILLEMS
<u>Excusés</u>	Agnès PELUS, Françoise BOSSAN, Michel NOVE-JOSSERAND, Henri GUILLERMIN, Denis LARDET et René FEYEUX
<u>Absents</u>	Daniel GRAS, Monique JOUBERT-LAURENCIN, Jean-Pierre MARGUIN, Gilbert JULLIN et Philippe COILLARD
<u>Services</u>	Fabienne MICHEL
<u>Secrétariat</u>	Marie-Alice BALSA

INTERVENTION DE GUY BILLOUDET

✓ SDIS de l'Ain

Le Président rappelle la réunion organisée par le SDIS de l'Ain le mardi 10 juillet 2018 à 18H30 à Saint-Bénigne pour les communes du canton de Replonges.

✓ Fonds de concours en faveur des équipements sportifs et culturels des communes

Le Président informe le Bureau que les membres de l'exécutif, réunis le lundi 14 mai dernier, ont validé l'attribution d'un fonds de concours aux communes pour les travaux réalisés en faveur des équipements sportifs et culturels à hauteur de 20% d'une dépense plafonnée à 1 000 000,00 € HT, déduction faite des subventions perçues.

Ce fonds de concours ne sera attribué qu'une seule fois par commune sur la durée d'un mandat.

➡ Après discussions, le Bureau donne son accord.

Ce point sera présenté au Conseil Communautaire du lundi 28 mai.

✓ Fonds de concours à la commune de Feillens

La commune de Feillens est propriétaire d'un complexe sportif sis route des Dîmes qui nécessite aujourd'hui une restructuration importante imposée par les normes règlementaires.

Ce complexe sportif, en dehors des créneaux réservés par les associations, est utilisé en journée par les élèves du collège Saint-Charles. A la rentrée 2017, 440 élèves y étaient inscrits.

Par souci d'équité, et après avis favorable des membres de l'exécutif réunis le lundi 14 mai dernier, le Président propose au Bureau qu'un fonds de concours soit attribué à la commune de Feillens à hauteur de 50% d'une dépense plafonnée à 1 500 000,00 € HT, déduction faite des subventions perçues.

➡ Après discussions, le Bureau donne son accord.

Ce point sera présenté au Conseil Communautaire du lundi 28 mai.

IMMOBILIERS D'ENTREPRISES – ETAT DU PARC IMMOBILIER

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. tableau).

La signature de la vente du bâtiment CREABAT aura lieu le jeudi 21 juin prochain.

Des propositions de rachat de bâtiments ont été transmises à la Communauté de Communes pour les bâtiments : 2MP FERMETURES, FERM'EMPLETTES et TIGER FORMATION.

Madame Michèle BOURCET interroge le Président sur le dossier du droit de préemption des biens immobiliers situés sur les communes d'Arbigny et Sermoyer.

Le Président répond qu'à la suite de la vente aux enchères, le lot n° 1 a fait l'objet d'une surenchère et qu'il y a donc lieu de procéder à une nouvelle déclaration de droit de préemption.

L'avocat a été saisi du dossier.

SCIC DEMEURES DE SAONE : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, le Bureau émet un avis défavorable au motif que la Communauté de Communes n'est pas compétente pour intervenir dans ce domaine.

Un courrier sera rédigé en ce sens.

DSP DU CAMPING CHAMP D'ETE – POINT DE RESTAURATION : REVALORISATION DE LA REDEVANCE

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

➡ Après discussions, le Bureau décide de ne pas réactualiser la redevance mensuelle qui restera à 300,00 € HT.

DSP DU PORT DE PLAISANCE : MODIFICATION DU PERIMETRE

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

➡ Après discussions, le Bureau décide de ne pas modifier le périmètre actuel de la DSP.

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ENLEVEMENT, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIE

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

GENERALISATION DU CONTENEUR A ORDURES MENAGERES

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. diaporama).

➡ Après discussions, le Bureau donne son accord.

APPRENTISSAGE DE LA NATATION

Intervention de Fabienne MICHEL.

A la rentrée 2018, l'apprentissage de la natation sera rendu obligatoire pour les classes de GS, CE1 et préconiser pour les CM1.

Pour rappel :

- sur l'ex. territoire du Pays de Bâgé, seules les classes de CP ou classes mixtes GS/CP-CP/CE1 étaient prises en charge par la Communauté de Communes, à hauteur de 100% du coût des transports et de 50% du coût des séances,
- sur l'ex. territoire de Pont-de-Vaux, seules les classes de GS, CP et CE1 étaient prises en charge par la Communauté de Communes, à hauteur de 100% du coût des transports et des séances.

De 33 classes sur la saison 2017/2018, le nombre de classes passerait à 56.

Le budget de la Communauté de Communes n'étant pas extensible, le Président propose qu'un compromis soit trouvé pour la nouvelle saison scolaire.

Affaire à suivre.

ORGANISATION D'UNE JOURNEE « BUS DE L'EMPLOI »

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, Monsieur Bertrand VERNOUX est favorable pour accueillir le bus de l'emploi sur la commune de Replonges.

Madame Marie-Claude PAGNEUX propose également que la commune de Pont-de-Vaux accueille ce bus de l'emploi comme il était prévu initialement.

➡ Après discussions, la commune de Pont-de-Vaux accueillera le bus de l'emploi.

DEFIBRILLATEURS

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. tableau).

Il manque le retour des communes de Chevroux, Saint-Bénigne et Sermoyer.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Intervention de Fabienne MICHEL.

En raison de la fréquentation estivale de la maison de la nature et de l'eau à Pont-de-Vaux, il convient de créer un emploi saisonnier pour un renfort pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

Ce poste, à temps non complet, est à pourvoir sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

➡ Le Bureau, à l'unanimité, accepte la création d'emploi saisonnier proposé.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 28 MAI 2018

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, Madame MICHEL informe le Bureau que le point « ZA Feillens/Replonges – Lancement d'une procédure de DUP » sera retiré et proposé au Conseil Communautaire de juillet.

Concernant la demande de subvention pour l'extension du réseau informatique des bibliothèques, le Président indique que ce dossier peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2018. Le rapport sera modifié en conséquence et un dossier de demande de subvention déposé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Intervention de Jean-Marc WILLEMS

Jean-Marc WILLEMS informe le Président qu'une colonne de tri a été retrouvée en Saône et provenant très certainement d'un point de collecte du nord du territoire. Il conviendra de faire le nécessaire pour la récupérer.

▪ Intervention de Jean-Claude THEVENOT

Jean-Claude THEVENOT informe le Bureau qu'il est remis ce jour à chaque commune, pour mise à disposition du public, une carte touristique du territoire, le guide des hébergements et des restaurants.

Concernant la carte touristique, il conviendra de vérifier les éléments portés et d'informer l'office de tourisme de toute anomalie.

Le guide touristique, réalisé en interne par l'office de tourisme, est quant à lui en cours de refonte.

▪ Intervention de Daniel CLERE

Daniel CLERE demande quelle suite les communes donnent aux mails concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD). A ce jour, aucune action n'a été engagée.

▪ Intervention de Guy BILLOUDET

La commission communication se réunira prochainement pour faire le bilan après un an de fonctionnement.

▪ Intervention de Paul MOREL

Paul MOREL demande au Président quel budget est alloué pour l'entretien de la digue de la Saône.

Le Président répond qu'avant tout, il convient de réaliser un état des lieux. Pour cela, une réunion de travail est à prévoir en présence de Messieurs FONTIS et FORAY ainsi que de Madame CHAMBON, responsable technique.

Paul MOREL souhaiterait qu'une visite des digues avec le Préfet de l'Ain soit organisée afin de constater la dégradation de ces dernières.

▪ Intervention de Michèle BOURCET

Michèle BOURCET interroge le Président sur l'absence de nouveaux médecins au sein de la maison médicale à Pont-de-Vaux.

Le Président répond que la maison médicale est victime de sa réputation et qu'il ne sera pas simple d'y faire venir quelqu'un.

Il rappelle au Bureau que pour les maisons de santé à Bâgé-le-Châtel, Feillens et Replonges ainsi que le cabinet médical à Manziat, il n'y a eu aucune intervention de la Communauté de Communes et qu'à ce jour, tous les cabinets sont pourvus.

Michèle BOURCET informe le Bureau que la mairie de Tournus dispose des coordonnées d'un cabinet de recrutement de médecins généralistes.

La mairie de Tournus sera contactée.